



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

véhicules électriques

Question écrite n° 72500

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre chargé de l'industrie sur le développement de la voiture électrique. Lors de leur rencontre du 9 février 2010, les ministres européens de l'industrie ont convenu de mettre en place une stratégie commune pour le développement économique des véhicules électriques. L'objectif est notamment de s'accorder sur des paramètres communs en termes de modèles pour pouvoir entre autres harmoniser les systèmes de recharge des batteries. Il est également question d'harmoniser les mesures d'incitation et de s'engager vers une baisse du coût des batteries. La Commission européenne est chargée de préparer les textes réglementaires pour répondre à cette demande. La diversification des modes d'alimentation des voitures constitue l'une des facettes importantes du développement durable et de la réduction de la dépendance française vis-à-vis des producteurs de pétrole. Face à la prise en compte de cet enjeu, il souhaite connaître les mesures incitatives que compte proposer la France à ses partenaires ainsi que les délais dans lesquels un élan de cette technologie peut être espéré. Il souhaite, par ailleurs, rappeler son attention sur l'importance de concevoir un véritable maillage territorial des points de recharge, afin de permettre un accès à cette technologie à tous les concitoyens, y compris ruraux. Il souhaite connaître les leviers par lesquels il envisage de permettre ce maillage territorial des stations de recharge des batteries.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72500

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2272

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)